

Juristische Fakultät
Sommersemester 2019

Einführung in das französische Recht und die zug. Rechtssprache
Clara Coursier, LL.M.

Zertifikat (1 Stunde) Öffentliches Recht



**UNIVERSITÄT
HEIDELBERG**
ZUKUNFT
SEIT 1386

Document autorisé : Dictionnaire français unilingue

I- Traduire les textes suivants en allemand (10 points)

Article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Article 88-3 de la Constitution du 4 octobre 1958

Sous réserve de réciprocité et selon les modalités prévues par le Traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales peut être accordé aux seuls citoyens de l'Union résidant en France. Ces citoyens ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. [...]

II- Répondre aux questions suivantes en français (10 points)

- 1- Quel est la fonction de la Cour administrative d'appel ? (1 point)
- 2- Qu'est-ce qu'un établissement public ? Donnez un exemple. (1 point)
- 3- Définir la notion de décentralisation. (1 point)
- 4- Définir la notion de police administrative. (1 point)
- 5- Qu'est-ce qu'une prérogative de puissance publique ? (1 point)
- 6- Qu'est-ce que le contentieux de la répression en droit administratif ? (1 point)
- 7- Quels sont les critères d'identification du service public ? (2 points)
- 8- La gestion d'un service public par une collectivité territoriale est-elle reconnue en droit administratif français ? Expliquez et donnez un exemple. (2 points)

Bonus : Que détermine l'arrêt du Tribunal des conflits du 5 décembre 1977 ?